

## FICHE TECHNIQUE # 10

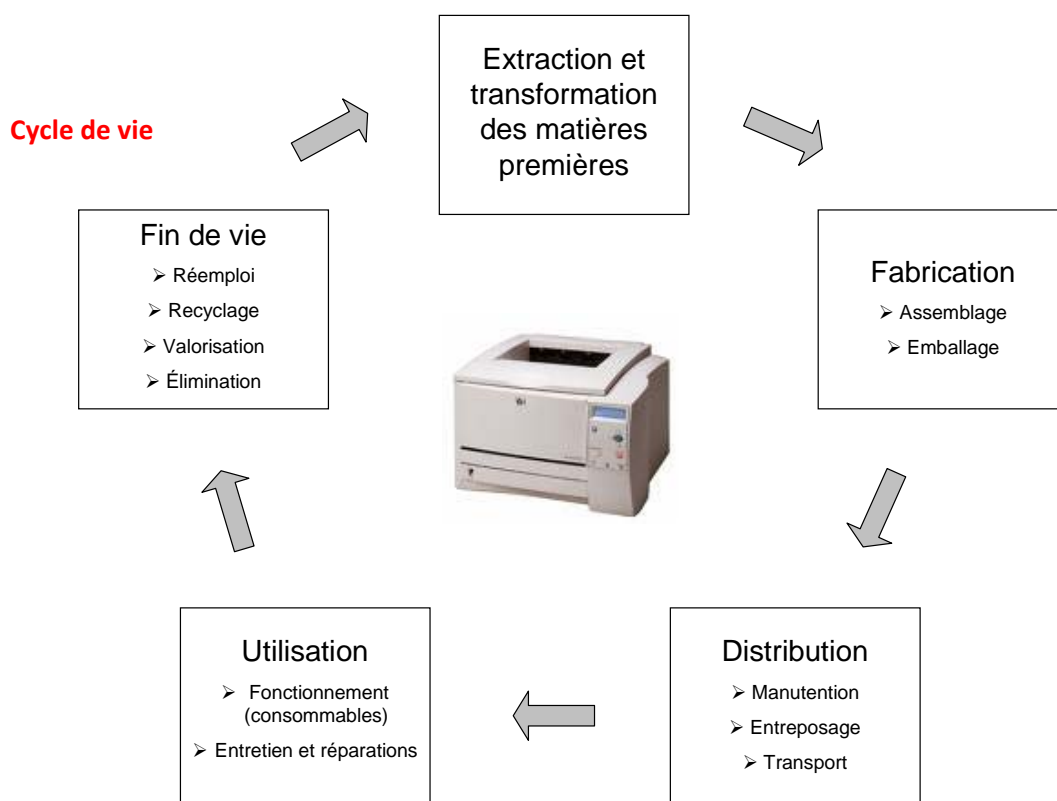
### ACQUISITION D'IMPRIMANTES ET IMPRIMANTES MULTI-FONCTIONS MOINS DOMMAGEABLES POUR L'ENVIRONNEMENT

#### Indicateurs annuels de performance administrative de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Année de référence 2011-2012 : acquisitions faites avant le 31 mars 2012

La collaboration de toutes les organisations publiques assujetties à la Loi sur le développement durable est requise pour contribuer à l'activité incontournable de la Stratégie « Adoption de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsable », ainsi qu'à la mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Notamment, les Indicateurs annuels de performance administrative 2011-2012 de la Stratégie invitent les ministères et organismes à répondre à la question suivante :

- AVEZ-VOUS ACQUIS, APRÈS ÉVALUATION DE VOS BESOINS, DES IMPRIMANTES MOINS DOMMAGEABLES POUR L'ENVIRONNEMENT ?



#### Imprimantes – aspects et impacts

Suivant le cycle de vie d'une imprimante, les principaux impacts environnementaux sont liés à son utilisation : à la consommation de papiers, d'énergie et de cartouches d'impression (les consommables). Par exemple, la firme de consultation internationale Gartner Group (décembre 2007) évalue que la fabrication du papier consomme environ 10 fois la quantité d'énergie requise par la fabrication de l'imprimante.

Par ailleurs, les imprimantes font partie de la catégorie des technologies de l'information et des communications (TIC mieux connue sous l'appellation TI) dont les ventes ont crû de façon exponentielle au cours des dernières années. Conséquemment, on constate une augmentation de la quantité de résidus générés : à elles seules, les imprimantes représentent presque 12 % des 39 424 tonnes de résidus de TIC produits au Québec en 2006. Cette quantité a presque doublé de 2006 à 2008 et se chiffre maintenant à 7 051 tonnes métriques<sup>1</sup>.

Bien que des manufacturiers aient réduit voire cessé d'utiliser certaines substances nocives (cadmium, plomb, mercure, substances ignifuges, etc.) pour l'environnement et la santé humaine pour la fabrication des pièces, plusieurs imprimantes contiennent toujours des substances dont l'utilisation ou l'élimination, lorsque les résidus ne sont pas traités adéquatement, peuvent porter atteinte à la qualité de l'environnement et avoir des impacts sur la santé.

La fiche d'information *Les résidus des technologies de l'information et des communications (TIC)* produite par RECYC-QUÉBEC contient plusieurs autres informations pertinentes :

<http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-tic.pdf>

### **Imprimantes – aussi une question de coûts et de meilleures pratiques**

Une première stratégie afin de réduire les impacts environnementaux associés à l'achat d'imprimantes tout en réalisant des économies consiste à diminuer le volume des achats notamment en prolongeant la durée de vie des appareils. Leur durée de vie peut être prolongée en effectuant les réparations et les ajustements nécessaires, en augmentant la mémoire de l'imprimante, en réaffectant l'appareil dans un secteur où ses fonctionnalités répondront mieux aux besoins des usagers ou en partageant les appareils disponibles dans un même secteur par la reconfiguration des réseaux.

Il est aussi important d'ajuster les paramètres de fonctionnement des appareils : activer le mode d'impression recto verso par défaut afin de réduire la consommation de papiers, effectuer une gestion adéquate de l'alimentation électrique (mise en mode attente et en mode veille) et utiliser des cartouches d'impression laser résinées lorsque cela est possible, lorsque l'appareil est compatible et que le contrat ou la garantie le permettent<sup>2</sup>. Aussi, assurez-vous que le personnel qui l'utilise est bien sensibilisé et équipé pour réduire l'utilisation non essentielle de l'imprimante : impression recto verso, bacs pour impressions brouillons, lecture à l'écran privilégiée, impression noir et blanc prioritaire, impression de deux pages sur une même feuille, etc.

Cependant, lorsque vient le moment d'acheter une imprimante, différentes pratiques peuvent contribuer à réduire les impacts de cet achat sur l'environnement tout en générant des économies qui peuvent s'avérer significatives.

---

<sup>1</sup> RECYC-QUÉBEC, La fiche d'information *Les résidus des technologies de l'information et des communications (TIC)*, <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-tic.pdf>

<sup>2</sup> Dans certains cas, vous vous serez engagés à utiliser pendant une période donnée les cartouches d'origine, c'est-à-dire neuves, vendues par le fournisseur. Depuis février 2011, les organisations qui acquièrent une imprimante ou une imprimante multifonctions spécifiquement par le mode « Achat sans coût par page » dans le regroupement des imprimantes et imprimantes multifonctions du CSPQ n'ont pas d'obligation quant à l'achat de cartouches d'origine. Les imprimantes acquises avant cette date doivent, règle générale, être utilisées avec des cartouches d'origine pour une période de 2 ans. Vous trouverez cette information sur le bon de commande de l'imprimante dans SAGIR. Avant d'acheter des cartouches réusinées, vérifiez les termes du contrat vous liant au fournisseur. Pour en savoir davantage, consultez la fiche technique sur les cartouches d'impression laser réusinées.

## ACHETER DES IMPRIMANTES MOINS DOMMAGEABLES POUR L'ENVIRONNEMENT ET À MEILLEUR COÛT

### Évaluation préalable de vos besoins

Vous devez d'abord vous poser certaines questions qui vous aideront à faire de meilleurs choix, à diminuer les impacts environnementaux de vos achats et à le faire à meilleur coût. Il faut donc planifier l'achat de l'imprimante, prendre en compte le coût d'impact de l'appareil (coût total de propriété) et intégrer des spécifications environnementales dans l'appel d'offres.

Par exemple, le gouvernement américain a mené plusieurs travaux pour aider les acheteurs à considérer les facteurs environnementaux dans leurs décisions d'achat, dont la rédaction d'un guide pour les photocopieurs à l'intention des acheteurs fédéraux : <http://www.epa.gov/epp/pubs/copiers.htm#content>.

### 1. Planifier l'achat de l'imprimante

Avant toute chose, définissez les besoins. En plus du volume et du type d'impressions à réaliser, pensez aux fonctions connexes qui pourraient être remplies par l'appareil. Il existe une grande variété d'appareils d'impression sur le marché et on peut aujourd'hui regrouper plusieurs fonctions dans un même dispositif (imprimante multifonctions).

Les imprimantes multifonctions (imprimante– télécopieur – photocopieur – numériseur) offrent des performances comparables aux appareils dédiés à des tâches spécifiques. De plus, une imprimante multifonctions consomme moins d'énergie que la somme de l'énergie consommée par les appareils qu'elle remplace. Toutefois, une imprimante, un télécopieur, un photocopieur ou un numériseur seul consommera moins d'énergie qu'une imprimante multifonctions offrant des performances comparables. Quel que soit le produit recherché, il est important de choisir des appareils ayant une faible consommation d'énergie.

Dans le même ordre d'idées, en achetant une imprimante multifonctions, on contribue à réduire le volume de matières premières qui auraient été nécessaires à la production d'appareils ayant des fonctions spécifiques, les emballages requis pour leur transport, les consommables nécessaires à leur fonctionnement, etc.

Avant de vous départir d'une imprimante, pensez aux autres options comme la mise à niveau ou l'augmentation de la mémoire qui en prolongera la vie ou son déplacement vers une unité administrative où elle répondra davantage aux besoins des utilisateurs.

### 2. Prendre en compte le coût d'impact (coût total de propriété)

Il arrive que l'imprimante la moins chère à l'achat ne soit pas la moins chère à l'usage. À moyen ou à long terme, le rapport entre le prix d'achat d'un appareil et son coût d'impact peuvent s'inverser, notamment en considérant le prix des cartouches d'impression nécessaires pour son fonctionnement. Cet écart de prix peut être particulièrement important pour l'impression couleur.

Le coût d'impact (*coût total de propriété – Total cost of ownership – TCO*) couvre l'ensemble des coûts occasionnés par l'appareil tout au long de son cycle de vie comme les frais associés à l'entretien de l'appareil et à l'achat de cartouches d'impression. Le gouvernement américain a rendu disponible diverses informations utiles sur le coût d'impact :

<http://www.federalelectronicschallenge.net/resources/docs/costofown.pdf>




La Direction générale des acquisitions du CSPQ établit le coût d'impact dans l'offre permanente d'imprimantes en tenant compte du coût d'impression par page ou du coût d'entretien de l'appareil.

Le coût d'impact est calculé sur la base du tirage mensuel minimal de l'appareil fixé par catégorie d'imprimantes. Le coût associé à l'achat des cartouches d'impression est aussi considéré afin de déterminer le plus bas soumissionnaire.

Pour plus d'information sur ce sujet, rendez-vous dans le Portail d'approvisionnement du CSPQ dans la section « Produits et services » et ensuite cliquez sur « Technologie de l'information (matériel) » à <http://www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca> ou, si vous n'êtes pas abonné, communiquez avec le Service à la clientèle de la DGACQ au 1-888-588-5438 ou 418-643-5438.

### 3. Intégrer des spécifications environnementales dans les appels d'offres publics

Pour les organisations qui effectuent leurs achats directement auprès des fournisseurs plutôt qu'auprès du CSPQ, il n'y a qu'à mentionner les spécifications exigées dans l'appel d'offre. Au minimum, les critères obligatoires suivants :

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b> ✓ À INCLURE DANS LES APPELS D'OFFRE POUR L'ACQUISITION D'IMPRIMANTES:
<p>› <b>Certification Energy Star v1 Nouveau</b> </p> <p>ENERGY STAR est le symbole international d'excellence au chapitre de l'efficacité énergétique. Les produits qui l'affichent ont fait l'objet d'épreuves suivant des procédures prescrites démontrant ainsi qu'ils respectent ou dépassent les normes en la matière sans pour autant offrir un rendement inférieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultez la liste des critères d'homologation ENERGY STAR : <a href="http://oeenrncan.gc.ca/residentiel/entreprises/energystar/principes-directeurs.cfm?attr=12">http://oeenrncan.gc.ca/residentiel/entreprises/energystar/principes-directeurs.cfm?attr=12</a></li> <li>• Consultez la liste des modèles homologués ENERGY STAR : <a href="http://oeenrncan.gc.ca/residentiel/entreprises/liste-produits.cfm?attr=12">http://oeenrncan.gc.ca/residentiel/entreprises/liste-produits.cfm?attr=12</a></li> <li>• Pour des exemples de termes à employer pour l'achat d'imprimantes répondant aux critères d'admissibilité ENERGY STAR, consultez la <i>Trousse de l'acheteur - Les outils dont vous avez besoin - Directives concernant l'achat de chaque type d'appareil - Équipement de bureau</i>. <a href="http://oeenrncan.gc.ca/residentiel/entreprises/energystar/achats/imprimantes.cfm?attr=12">http://oeenrncan.gc.ca/residentiel/entreprises/energystar/achats/imprimantes.cfm?attr=12</a></li> </ul>
<p>› <b>Si obligation d'acheter les cartouches d'origine vendues par le fabricant : Certification ISO 19752 (pour les cartouches d'impression d'origine et compatibles)</b> <a href="http://www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail.htm?csnumber=34911">http://www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail.htm?csnumber=34911</a></p> <p>› Présente les standards de rendement que les cartouches d'origine et compatibles monochromes doivent rencontrer.</p>
› <b>Appareils compatibles avec des cartouches d'impression réusinées, le cas échéant, sans perdre la garantie du fabricant</b>
› <b>Appareils possédant une fonction recto verso</b>
› <b>Capacité d'utiliser du papier recyclé contenant 30 % de fibres post-consommation Nouveau</b>
› <b>Appareils possédant un mode d'arrêt automatique</b>
<p>› <b>Certification ISO 9001 : 2008 Exigences relatives à un système de gestion de la qualité Nouveau</b>  International Organization for Standardization</p> <p><a href="http://www.iso.org/iso/fr/iso_9001_2008">http://www.iso.org/iso/fr/iso_9001_2008</a></p>
<p>› <b>Certification ISO 14001 Exigences relatives à un système de gestion environnementale</b>  International Organization for Standardization</p> <p><a href="http://www.iso.org/iso/fr/iso_catalogue/catalogue_tc/catalogue_detail.htm?csnumber=31807">http://www.iso.org/iso/fr/iso_catalogue/catalogue_tc/catalogue_detail.htm?csnumber=31807</a>.</p>

› Fournisseur administrant un programme de récupération et de recyclage des appareils en fin de vie utile **Nouveau**

✓ : Le caractère « obligatoire » des critères ne prévaut que pour les ministères et organismes qui souhaitent poser le geste prévu aux Indicateurs annuels de performance administrative de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, soit acheter une imprimante moins dommageable pour l'environnement en 2011-2012.

› CRITÈRES OPTIONNELS POUVANT ÊTRE INCLUS DANS LES APPELS D'OFFRE POUR L'ACQUISITION D'IMPRIMANTES:



**Certification Écologo CCD-035 EcoLogo™**

Le programme ÉcoLogo est conforme aux exigences de la norme ISO 14024 pour l'écocertification. Il couvre plus de 120 catégories de produits et services. Le programme de certification ÉcoLogo a établi des critères stricts en ce qui a trait à l'utilisation de substances toxiques pour la fabrication des composants, la consommation de papier et d'énergie, la durée de vie de l'appareil et la réutilisation et le recyclage des pièces.

› Consultez la liste des modèles homologués ÉcoLogo (en anglais) : [http://www.terrachoice-certified.com/en/seeourcriteria/details.asp?ccd\\_id=408](http://www.terrachoice-certified.com/en/seeourcriteria/details.asp?ccd_id=408)

› Capacité d'utiliser du papier recyclé contenant 100 % de fibres post-consommation **Nouveau**

› Le fournisseur utilise des emballages recyclables et les récupère à la livraison du produit

› Certification ISO 14001 pour les usines de cartouches d'impression, bureaux des ventes et autres sites



› Certification RoHS : <http://www.deee-rohs.fr/french/index.html>

### Services et garanties offerts par le CSPQ : Acquisitions auprès du CSPQ

Les modèles offerts dans l'offre permanente du CSPQ répondent aux critères environnementaux identifiés comme *obligatoires* dans la liste présentée. De plus, le CSPQ indique le coût d'impact pour chacun des modèles offerts.

Dès que l'achat envisagé par votre organisation est au-dessus des seuils des accords commerciaux conclus par le Québec (montant supérieur à 25 000 \$), le CSPQ réalisera un appel d'offres distinct qui sera élaboré en fonction des spécifications que vous lui préciserez (notamment en tenant compte des critères obligatoires et optionnels précisés ci-haut).

### Réemploi des équipements liés à la micro-informatique

Avant de vendre un bien, les ministères et organismes doivent le déclarer en surplus afin qu'il soit d'abord offert aux autres ministères et organismes par l'intermédiaire du babillard électronique<sup>3</sup> pour un transfert possible. Le réemploi constitue une formule à privilégier pour minimiser les impacts environnementaux négatifs liés aux biens excédentaires et pour maximiser les impacts sociaux et économiques positifs liés à leur réutilisation interne ou par d'autres organisations.

<sup>3</sup> *Guide de vente pour les ministères*, Centre de services partagés du Québec : <http://142.213.170.6/surplus2/guidevente/index.html>

Les équipements liés à la micro-informatique non réclamés par un ministère ou un organisme dans le babillard électronique sont envoyés à l'OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) qui récupère et recycle les équipements en faveur d'une commission scolaire, au bénéfice d'une école offrant l'enseignement de niveaux primaire ou secondaire ou en faveur d'un établissement d'enseignement privé offrant l'enseignement de niveaux primaire ou secondaire.

### **N'oubliez pas de respecter la réglementation relative aux achats**

Le Règlement sur les contrats d'approvisionnement des ministères et des organismes publics (A-6.01, 4.0.04) prévoit qu'un organisme public peut spécifier une exigence liée au développement durable et à l'environnement, en autant que cela assure une juste concurrence :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C\\_65\\_1/C65\\_1R2.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_65_1/C65_1R2.HTM)

Si en exigeant une telle spécification cela a pour effet de réduire indûment la concurrence, l'organisme ne peut exiger cette spécification. Toutefois, il peut accorder au fournisseur qui y répond une marge préférentielle d'au plus 10 %. Ces dispositions doivent être indiquées dans les documents d'appels d'offres.

#### **Pour tout renseignement :**

Direction de la formation sur les marchés publics  
Secrétariat du Conseil du trésor  
Téléphone : 418-644-2959  
[conseil.acquisitions@sct.gouv.qc.ca](mailto:conseil.acquisitions@sct.gouv.qc.ca)

#### **Collaborateurs :**

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Bureau de coordination du développement durable

#### **Collaborateurs :**

Centre de services partagés du Québec (CSPQ)  
RECYC-QUÉBEC

Dernière mise à jour : **septembre 2011**

## FICHE TECHNIQUE # 10

### LISTE DE CONTRÔLE

#### ACQUISITION D'IMPRIMANTES MOINS DOMMAGEABLES POUR L'ENVIRONNEMENT

Nous suggérons d'utiliser cette liste pour documenter vos achats d'imprimantes. Elle constituera votre preuve documentaire et sera conservée chez vous.

#### Au cours de l'année 2011-2012

<b>AVEZ-VOUS ACHETÉ, APRÈS ÉVALUATION DE VOS BESOINS (CI-DESSOUS) UNE OU DES IMPRIMANTES MOINS DOMMAGEABLES POUR L'ENVIRONNEMENT INTÉGRANT LES SPÉCIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OBLIGATOIRES (PAGES 4 ET 5) ? :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Certification Energy Star v1</li><li>- Si obligation d'acheter les cartouches d'origine vendues par le fabricant : Certification ISO 19752 (pour les cartouches d'impression d'origine et compatibles)</li><li>- Appareils compatibles avec des cartouches d'impression réusinées, le cas échéant, sans perdre la garantie du fabricant</li><li>- Appareils possédant une fonction recto verso</li><li>- Capacité d'utiliser du papier recyclé contenant 30 % de fibres post-consommation</li><li>- Appareils possédant un mode d'arrêt automatique</li><li>- Certification ISO 9001 : 2008 Exigences relatives à un système de gestion de la qualité</li><li>- Certification ISO 14001 Exigences relatives à un système de gestion environnementale</li><li>- Fournisseur administrant un programme de récupération et de recyclage des appareils en fin de vie utile</li></ul>	<b>OUI</b> <input type="checkbox"/> <b>NON</b> <input type="checkbox"/> <b>N/A<sup>4</sup></b> <input type="checkbox"/>
--	---

#### Questions à se poser pour évaluation de vos besoins

Avez-vous évalué :

- sa mise à niveau dont l'augmentation de mémoire
- le déplacement vers une autre unité
- la mise en réseau
- l'opportunité d'acquérir une imprimante multifonction

Lors de l'acquisition, avez-vous :

- pris en compte le prix de revient par page
- pris en compte la consommation énergétique
- évalué les frais d'entretien
- intégré des critères environnementaux optionnels à votre devis

**Si vous avez coché OUI à la question en bleu ci-dessus, vous êtes considéré comme ayant satisfait aux conditions du geste de l'Indicateur de performance administrative.**

**N'oubliez pas de colliger et de conserver les pièces documentaires appropriées aux affirmations positives ci-dessus (cases cochées OUI).**

<sup>4</sup> N/A : Non applicable, car aucun achat d'imprimante cette année.